

①9 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE
PARIS

①1 N° de publication : **2 636 668**
(à n'utiliser que pour les
commandes de reproduction)

②1 N° d'enregistrement national : **88 12266**

⑤1 Int Cl⁹ : E 06 B 9/54, 9/58; F 16 B 2/20.

①2

DEMANDE DE BREVET D'INVENTION

A1

②2 Date de dépôt : 20 septembre 1988.

③0 Priorité :

④3 Date de la mise à disposition du public de la
demande : BOPI « Brevets » n° 12 du 23 mars 1990.

⑥0 Références à d'autres documents nationaux appa-
rentés :

⑦1 Demandeur(s) : FRANCE COMBI S.A.R.L. — FR.

⑦2 Inventeur(s) : Gérard Mouflin.

⑦3 Titulaire(s) :

⑦4 Mandataire(s) : France Combi.

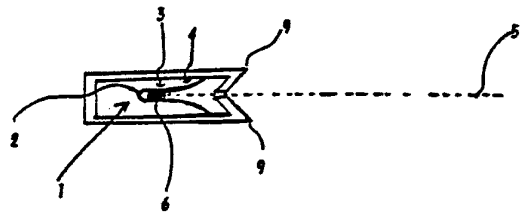
⑤4 Ensemble anti-tempête destiné à empêcher tous textiles enroulables guidés par une glissière de sortir de celle-ci par pression du vent.

⑤7 L'invention concerne un dispositif qui se fixe sur un matériau enroulable et guidé latéralement par des glissières, dont le but est d'empêcher de sortir l'extrémité du matériau de ses guides.

Il est constitué d'une pièce 1 mise en forme, selon un pli 2, dont une partie 3 servira à la fixation de l'objet au textile 5, par l'intermédiaire d'un adhésif 6 double face approprié; et 2 autres parties 4 qui formeront des ailerons de butée

Ces dits « Ailerons » sont destinés, d'une part à venir s'intercaler entre les spires lorsque le textile 5 est enroulé, en se refermant contre le textile, à angles rentrants, et d'autre part à buter contre les retours 9 de glissières en opposition à la pression du vent sur le textile en fonction.

Le dispositif selon l'invention est particulièrement destiné à préserver de la sortie des guides par la force du vent tout écran de fenêtre (ou porte) d'habitation du type écran solaire ou moustiquaire.



FR 2 636 668 - A1

D

La présente invention concerne un Ensemble anti-tempête pour moustiquaire ou toile enroulable, circulant verticalement, guidée par des glissières. Il a pour but d'empêcher la sortie du grillage textile de ses glissières latérales par la pression du vent ou autre sur celui-ci.

Certaines moustiquaires enroulables sont équipées de dispositifs de retenue dans les glissières, mais présentant quelques inconvénients. Il s'agit soit d'un joint brosse à l'intérieur des glissières, soit de parties en relief appelées opercules constituées de petits boutons espacés, fixés aux extrémités du grillage textile.

Le dispositif relatif à l'invention est un objet dont l'efficacité réside dans la forme et dans le choix d'une matière faisant ressort.

La forme de l'objet de l'invention est donnée par 1 pli central à 180°, suivi d'une zone où les 2 parties sont parallèles et d'une autre zone qui vue de l'extérieur est concave, et où les 2 extrémités s'écarte comme le "V" d'un entonnoir. Selon l'invention les extrémités du "V" sont destinées à effleurer les faces internes de la glissière pour buter contre les retours de celle-ci, après mise en place sur les bords d'une moustiquaire.

La matière relative à l'invention fait usage d'une feuille plastique du type "Agralon" ou "Terphane", d'épaisseur 200 microns environ, caractérisée par une bonne rigidité et une flexibilité faisant effet de ressort. Selon l'invention, les propriétés de flexibilité offrent à l'objet la faculté de résister à un vent normal et même fort. Par contre, en cas de pression excessive sur le textile, la flexibilité de l'objet autorisera au textile équipé de l'invention la sortie de ses glissières, sans risque de dommage ni pour le textile, ni pour l'objet de l'invention.

Une autre particularité de l'invention concerne la coupe arrondie des extrémités agressives du "V", facilitant ainsi le glissement des parties saillantes entre les spires de la toile formée lors de l'enroulement du dit textile sur son tube d'enroulement.

Un deuxième élément de l'invention consiste à assurer la fixation de l'objet au textile. Cette fixation peut être réalisée soit par vulcanisation, soit par l'application d'une colle appropriée ou d'une bande adhésive double face appropriée.

- 1 Selon une autre caractéristique, le dispositif anti-tempête pour moustiquaire ou
toile enroulée comporte des glissières latérales pourvues de retours à angles
entrants, inclinés selon un angle sensiblement correspondant à l'angle des bords
externes en "V" des éléments de retenues latéraux de la toile s'opposant ainsi
davantage à sa déformation en cas de forte poussée.
- 5 Les dessins annexés illustrent l'invention.
- La figure 1 représente l'élément de retenue du dispositif selon l'invention à plat.
La figure 2 représente le profil de l'objet de la Fig 1 dans sa forme établie.
La figure 3 représente la coupe de l'objet dans son environnement de fonction normal
10 La figure 4 représente la coupe de l'objet dans son environnement de fonction
selon l'invention.
- Le dispositif représenté par la figure 1 représente l'objet à plat de forme
rectangulaire (1) aux angles arrondis (1) et marqué de l'empreinte d'un pli central (2)
- 15 Le dispositif représenté sur la figure 2 représente la coupe de l'objet
caractérisée par 2 zones partant d'un pli à 180° (2), qui est suivi de la 1ère
zone ou les 2 épaisseurs sont parallèles (3) et de la zone extrême ou les 2
épaisseurs sont galbées en concave (4) extérieurement.
- 20 Le dispositif représenté sur la figure 3 représente en coupe l'objet de l'invention
à l'intérieur de la glissière (7). L'objet de l'invention est fixé au textile (5)
au moyen d'un adhésif double face (6) ; l'extrémité de la glissière (7) est dotée
nécessairement de retours (9), soit à angles droits, soit selon une variante à
angles entrants, représentés en figure 4 correspondant à l'angle du "V" du dits
objet.
- 25 Le dispositif selon l'invention est fixé à l'extrémité latérales du textile (5),
à raison de 1 objet tous les 40 centimètres environ, en discontinu sur la hauteur
du textile et de chaque côté. Il prend fonction lors d'une traction du textile
vers l'extérieur de la glissière (7), en effleurant les bouts internes de celle-ci
en opposant une résistance supérieure à la pression des vents courants.
- 30 Dans sa forme de réalisation, selon la figure 2 l'objet de l'invention est
compréssible (tel un ressort) par une pression latérale exercée sur la zone
(4), ce qui permet un aplatissement de l'objet destiné à s'intercaler entre
les spires lorsque le textile est enroulés sur un tube, limitant ainsi l'en-
combrement de l'enroulement.
- 35 Le dispositif selon l'invention s'applique à tous textiles enroulables guidés
par une glissières et particulièrement aux moustiquaires ou pare-soleil enrou-
lables ; il est destiné à maintenir les bords de l'écran à l'intérieur des
glissières en opposition à la pression du vent.

REVENDICATIONS

- 1) Ensemble anti-tempête destiné à empêcher tous textiles enroulables guidés par une glissière de sortir de celle-ci par la pression du vent ; caractérisé par un élément de guide en matériau (1) plastique de faible épaisseur, rigide et flexible, présentant un pli central à 180 ° (2), suivi de 2 parties parallèles (3) et prolongées de parties extrêmes (4) d'une forme concave formant 2 ailerons dont les extrémités tendent à s'écarter l'une de l'autre.
- 2) Dispositif suivant la revendication N°1 caractérisé par la configuration arrondie (10) des angles des 2 parties écartées, permettant à l'objet de n'avoir aucune partie saillante.
- 3) dispositif suivant la revendication N° 1 caractérisé par l'application d'une bande adhésive double-face (6), reliant les 2 parties parallèles (3) de l'objet (1) au grillage textile (5).
- 4) Dispositif suivant l'ensemble des revendications précédentes caractérisé par la configuration des retours (9) de glissières (7) qui forment des angles entrants selon un angle sensiblement correspondant à celui de face extrêmes (4) en "V" des éléments de retenues (1)

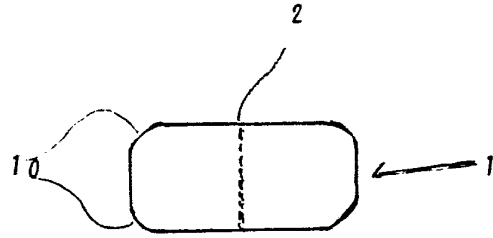


FIGURE 1

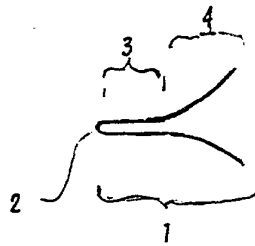


FIGURE 2

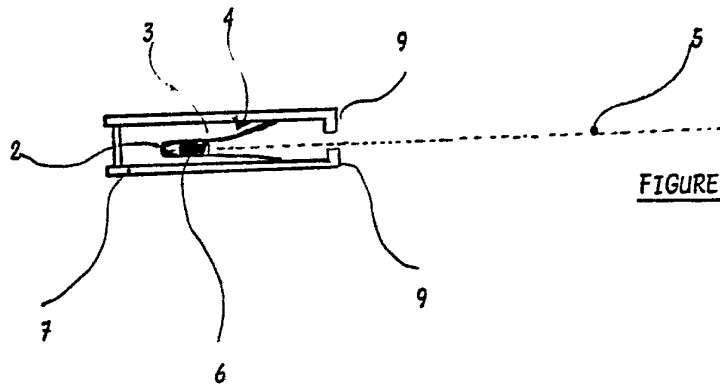


FIGURE 3

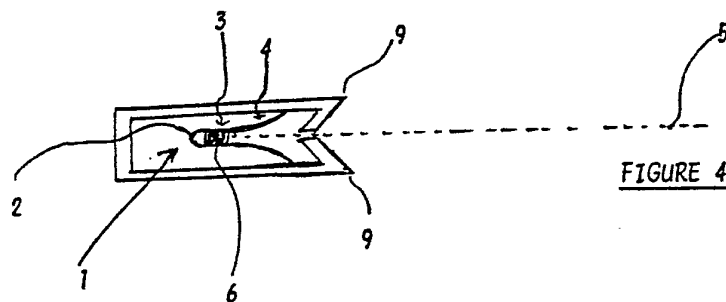


FIGURE 4